Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 1er octobre 2025, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :	M. Nyx Pilon	Mme Michelle Payette
	M. François Beaumont	Mme Kim Bernatchez
	Mme Suzanne Guilbault	M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la maire Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-RAG-7082 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec l'ajout suivant :

6.1 Acceptation de partage de coûts pour l'études de regroupement pour la collecte de déchets, recyclage et compost.

Adoptée.

2025-RAG-7083 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2025**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025 tel que présenté.

Adoptée.

2025-RAG-7084 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 7 436.53 $ et la liste des comptes payés au montant de 13 761.98 $ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

_____
Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 30 septembre 2025 au montant de 10 856.72 $.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 24 septembre 2025

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 156 192.51 $ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 427.76 $.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice générale présente la liste des permis émis pour septembre 2025.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Appui pour le report de l'examen du mandat de Postes Canada

La directrice générale présente au conseil une demande du syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. Le conseil préfère ne pas statuer à ce sujet pour l'instant.

2025-RAG-7085 **APPROBATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE FINALE ÉEQ ET DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA VILLE DE MANIWAKI**

CONSIDÉRANT la réception de l'Entente finale avec ÉEQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc est l'organisme signataire du regroupement pour Bois-Franc, Egan-Sud, Montcerf-Lytton, Grand-Remous et Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Annie Pelletier à signer pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc l'Entente finale avec ÉEQ et, considérant la situation particulière de la Ville de Maniwaki, en tant qu'organisme signataire du regroupement, la municipalité de Bois-Franc délègue à la Ville de Maniwaki la compétence de lancer et tenir un appel d'offres relatif aux services de collecte et transport des matières recyclables à la Ville de Maniwaki;

Adoptée.

2025-RAG-7086 **PROGRAMME DE SKI ALPIN AU MONT SAINTE MARIE**

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu de payer les frais du transport au tarif de 150.00 $ pour les enfants de notre municipalité qui vont s'inscrire pour le transport dans le programme.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

_____

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don de la Fondation Cégep Heritage College

La directrice générale présente au conseil une demande de don de la Fondation mentionnée en titre. Le conseil ne donnera pas cette année.

2025-RAG-7087 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME**

La directrice présente au conseil une demande de renouvellement d'adhésion au Pôle d'excellence en récréotourisme.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme travaille pour le développement touristique de la Vallée-de-la-Gatineau et qu'ils peuvent nous aider à aller chercher des subventions et de l'aide pour des travaux de développement;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement pour un montant de 200 $ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

_____

Annie Pelletier, directrice générale

2025-RAG-7088 **LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que ce conseil mandate le maire pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits! Et invite les membres du conseil et les employés de la municipalité à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

Adoptée.

2025-RAG-7089 **ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS 2026**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des réunions 2026 comme suit :

Lundi 12 janvier 2026
Lundi 2 février 2026
Lundi 2 mars 2026
Mardi 7 avril 2026
Lundi 4 mai 2026
Lundi 1er juin 2026
Lundi 6 juillet 2026
Lundi 3 août 2026
Mardi 8 septembre 2026
Mardi 6 octobre 2026
Lundi 2 novembre 2026
Lundi 7 décembre 2026

Adoptée.

AVIS DE MOTION **RÈGLEMENT 2025-225 - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2024-222**

Avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Guilbault du dépôt du projet de règlement #2025-225 – Règlement modifiant le règlement de lotissement 2024-222.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Appui à la municipalité de Blue Sea – Demande au gouvernement du Québec de permettre le report d'une portion des taxes municipales pour les personnes âgées

La directrice présente au conseil la résolution de la municipalité de Blue Sea demandant un appui à celle-ci pour le report d'une portion des taxes municipales pour les personnes âgées. Le conseil est conscient que le coût de la vie a augmenté de façon exponentielle,

mais étant aussi conscient que nous sommes dans une toute petite municipalité et qu'une grande partie des citoyens font partie de la catégorie des personnes âgées, la municipalité ne peut se permettre de supporter ce genre de report. Pour cette raison, le conseil n'appuiera pas la municipalité de Blue Sea dans sa demande, car celui-ci ne voudrait pas voir une loi obligeant ce genre de report être déposé par le gouvernement.

2025-RAG-7090 **DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS – AUGMENTATION DES EFFECTIFS D'AGENTS DE PROTECTION DE LA FAUNE ET MAINTIENT DU BUREAU DE LA PROTECTION DE LA FAUNE À MANIWAKI**

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'effectifs des agents de protection de la faune se fait de plus en plus rare au Québec et que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ne fait pas exception avec les effectifs du bureau de Maniwaki qui se sont particulièrement détériorés ces dernières années;

CONSIDÉRANT QU'auparavant une dizaine d'agents de protection de la faune étaient attitrés au bureau de Maniwaki et qu'aujourd'hui leur nombre se limite à 3 et qu'en 2023 il ne restait qu'un seul agent en poste;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences de ce manque de personnel sur le terrain se traduisent par une dégradation des services aux citoyens;

CONSIDRÉANT QU'une poursuite de la diminution des effectifs sur le territoire de la MRCVG entrainera inévitablement la fermeture du bureau situé à Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP prévoit la fermeture éventuelle de bureaux au cours de l'année 2025 et que ces fermetures seraient notamment motivées par des considérations budgétaires et logistiques;

CONSIDÉRANT l'impact concret que ce recul sur la protection de la faune, des habitats et de la sécurité publique, principalement au sein d'une région particulièrement riche en lacs et rivières, ce qui en fait une destination prisée pour les activités de plein air, de pêche et de chasse;

CONSIDÉRANT un contexte où les enjeux liés à la cohabitation avec la faune, tel que dans une région comme la nôtre, constitue une prise de risque environnemental, social et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE ce désengagement du gouvernement se traduit par une pression supplémentaire sur les agents encore en poste ayant davantage de territoire à couvrir, moins de renforts disponibles et plus d'interventions urgentes à gérer seules;

CONSIDÉRANT QUE les agents de la faune sont des protecteurs de l'équilibre naturel, à l'heure où les enjeux environnementaux sont de plus en plus pressants, le Québec ne peut pas se permettre de les perdre de vue;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu :

- De demander au gouvernement du Québec d'augmenter les effectifs d'agents de protection de la faune sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de maintenir et protéger la permanence de ceux déjà en place;

- De sécuriser et d'assurer le maintien du bureau de protection de la faune situé à Maniwaki;

- De transmettre une copie de la présente résolution, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au député Robert Bussière;

Adoptée.

2025-RAG-7091 **APPUI – PROJET DE BIOMASSE DE LA COMMUNAUTÉ DE LAC-BARRIÈRE**

CONSIDÉRANT la volonté de la communauté de Lac Barrière de se prévaloir d'une centrale de biomasse de 2.2 MW afin d'assurer à la communauté une autosuffisance énergétique;

CONSIDÉRANT QUE les délais imposés soient de 5 ans à compter de 2025, afin de mettre sur pied le projet de biomasse sans quoi, la communauté risque la précarité en matière de desserte énergétique leur assurant une certaine autonomie et sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité actuelle de la matière première soit la biomasse requise afin de permettre la production de l'énergie utilisée;

CONSIDÉRANT QUE les bienfaits environnementaux de l'utilisation de la biomasse comme source d'énergie, notamment en raison de l'absence des émissions nettes de gaz à effet de serre (carboneutralité de la biomasse), et de l'utilisation d'une ressource locale dans le cadre d'une saine gestion de la forêt;

CONSIDÉRANT le souhait commun de la MRC et de la communauté de Lac-Barrière de renforcer les liens et favoriser la collaboration dans le respect des cultures et coutumes de chacun;

CONSIDÉRANT QUE la MRC confirme que l'usage relatif à une future centrale de biomasse demeure compatible avec les dispositions du Schéma d'aménagement et développement en vigueur, ainsi que la réglementation de zonage des territoires non-organisés (TNO) de la MRC en ce qui a trait à la conformité de l'usage;

CONSIDÉRANT les possibilités offertes en matière d'accompagnement et de soutien par le service du développement économique de la MRCVG;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Bois-Franc :

Appui la réalisation et l'implantation du projet de biomasse initié par la Communauté de Lac Barrière assurant ainsi une autonomie énergétique aux habitants de la communauté;

Demande au ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuits Monsieur Ian Lafrenière, de soutenir les démarches entreprises par la Communauté et d'assurer la réalisation du projet en étroite collaboration avec la Communauté.

Adoptée.

2025-RAG-7092 **OPPOSITION AU PROJET DE LOI 106 NUISANT AU RECRUTEMENT ET À LA RÉTENTION DES MÉDECINS DE FAMILLE PRATIQUANT DANS LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT le dépôt du Projet de loi 106 (PL 106) visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux;

CONSIDÉRANT l'importance du travail des médecins de famille dans la Vallée-de-la-Gatineau qui, en plus de leurs activités en première ligne, assument la responsabilité de couvrir les gardes à l'urgence, d'hospitaliser les patients les plus malades incluant aux soins intensifs, les soins médicaux aux CHSLD et dans la nouvelle maison des aînées, les soins à domicile, les soins palliatifs, l'aide médicale à mourir, les suivis de grossesse et les accouchements, le suivi des enfants et la pédiatrie sociale, la santé mentale et les soins en toxicomanie et dépendance et bien plus;

CONSIDÉTANT QUE les médecins de famille en Outaouais et en particulier dans les régions périphériques doivent couvrir un champ de pratique beaucoup plus large étant donné le faible nombre de médecins d'autres spécialités par habitant;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population et la complexification des problèmes de santé et du système de santé et la plus-value d'avoir un médecin de famille dans ce contexte pour avoir des soins continus et globaux et un accompagnement et un allié de confiance pour naviguer dans le système de santé;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais, particulièrement dans la Vallée-de-la-Gatineau, est déjà confrontée à une pénurie de médecins de famille, laquelle engendre des délais d'accès importants aux soins de première ligne, met en péril les soins de deuxième ligne assumés par les médecins de famille, et accentue les inégalités en matière de services de santé;

CONSIDÉRANT les difficultés de longue date quant au recrutement et à la rétention des médecins dans les régions périphériques (rurales) comme la Vallée-de-la-Gatineau et que ce défi restera présent dans les années et décennies à venir;

CONSIDÉRANT QUE dans les dernières années, le bilan net (ajouts vs départs) de médecins de famille dans l'Outaouais a été négatif;

CONSIDÉRANT QU'un médecin qui avait choisi de venir pratiquer dans la Vallée-de-la-Gatineau après des efforts importants de recrutement pendant 2 ans et qui devait débuter à l'été 2025 a décidé à la dernière minute d'accepter une offre en Ontario rural, car le climat lui semblait plus favorable pour débuter une pratique;

CONSIDÉRANT QUE 22 % des médecins de famille ont plus de 60 ans et qu'il est indispensable de mettre en place des conditions favorables pour les garder en pratique le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT la situation particulière de l'Outaouais où il est très facile pour un médecin à qui il reste beaucoup d'années de pratique de quitter le Québec pour instaurer sa pratique en Ontario;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 106 (PL106) visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux crée de l'instabilité et amène non seulement des difficultés de recrutement, mais aussi un risque significatif de perdre dans les prochains mois des médecins déjà installés dans la région;

CONSIDÉRANT QU'à cet égard, un sondage a été mené auprès de 222 membres de l'Association des médecins omnipraticiens de l'Outaouais et que ce sondage a révélé que :

- 15 % des répondants ont déjà pris la décision de changer de pratique ou de professions;
- 59 % des répondants songent à change de pratique ou de professions;
- Parmi ceux ayant répondu avoir songé à changer de pratique ou de profession :
  - 58 % prévoient pratiquer dans une autre province;
  - 15 % songent à prendre une retraite anticipée;
  - Les autres songent à quitter la première ligne, à travailler dans un organisme parapublic, à travailler au privé ou même à quitter la médecine;

CONSIDÉRANT QUE l'application uniforme de cibles de performance ne tient pas compte des réalités propres aux régions limitrophes, comme l'Outaouais, où une proportion significative de la population se tourne vers l'Ontario pour recevoir des services de santé;

CONSIDÉRANT la pénurie actuelle de médecins de famille et le bilan net négatif des dernières années, l'Outaouais pourrait prendre des années avant de se remettre d'une perte importante de médecins pendant les mois que dureraient les discussions autour du PL106 par nos élus à Québec. La situation est semblable dans toutes les régions du Québec, mais la situation géographique de l'Outaouais la rend plus à risque;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 106 impose des objectifs centrés sur le volume de rendez-vous médicaux à atteindre, une logique qui privilégie la quantité de consultations plutôt que la qualité des soins, au détriment du suivi personnalisé des patients;

CONSIDÉRANT QUE l'approche favorisée en Ontario, qui consiste sommairement à offrir aux médecins l'option d'arbitrage, a permis d'éviter un débat public causant une anxiété chez les patients, une perception de dévalorisation chez les médecins et un climat non favorable au recrutement et à la rétention;

CONSIDÉRANT QUE cette approche favorisée en Ontario rend la province très attractive à la pratique de la médecine;

CONSIDÉRANT QUE l'approche actuelle du Québec risque de compromettre davantage l'accès aux soins pour les citoyens de l'Outaouais déjà désavantagés en termes d'accessibilité aux soins médicaux;

CONSIDÉRANT QU'au lieu d'imposer des mesures coercitives, il apparaît nécessaire de mettre en place des solutions négociées, incitatives et adaptées aux besoins régionaux afin de favoriser la stabilité, l'attraction et la rétention des médecins de famille;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la municipalité de Bois-Franc :

- D'exprimer son opposition au projet de loi n° 106 qui nuit à la rétention et au recrutement des médecins de famille, particulièrement dans les régions périphériques comme l'Outaouais et particulièrement dans la Vallée-de-la-Gatineau;

- De demander au gouvernement du Québec de retirer le Projet de loi 106 et de changer d'approche avec les médecins, de privilégier la négociation et au besoin l'arbitrage pour éviter de perdre inutilement des médecins à court terme et de mettre en place des mesures incitatives et adaptées aux réalités régionales;

- **De réitérer** l'importance d'assurer un accès équitable et de qualité aux soins de santé de première ligne pour l'ensemble de la population de l'Outaouais, dans le respect des particularités géographiques et démographiques de la région;

- **De transmettre** une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec et à M. Robert Bussières.

Adoptée.

2025-RAG-7093 **DÉNONCIATION – REPORT D'OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU RPOGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1, pour l'agrandissement de son siège social ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été jugé prioritaire et a fait l'objet d'une lettre de présélection officielle par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 3 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est conformée à toutes les exigences du programme PRACIM, incluant l'élaboration de plans et devis professionnels, la production de documents techniques et réglementaires, ainsi que l'adoption d'un règlement d'emprunt servant à financer les services professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE près de 200 000 $ en frais directs ont été engagés par la MRC pour la réalisation d'études ainsi que la préparation de

plans et devis sans compter les frais indirects importants et les nombreuses heures de travail des ressources internes;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de ce projet a engendré une certaine instabilité organisationnelle au niveau des ressources humaines de la MRC en raison du déménagement du lieu de travail de plusieurs employés, en plus d'avoir été un enjeu lors de négociations syndicales ;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du MAMH le 18 juin 2025, informant la MRC que le projet ne s'était pas qualifié comme prioritaire pour l'exercice financier 2025-2026, mais plutôt pour celui de l'exercice financier 2027-2028;

CONSIDÉRANT QUE cette annonce implique la suspension du projet pour une période minimale de deux ans, en raison du classement prioritaire établi par le MAMH, classement qui découle d'un déséquilibre entre les sommes affectées au programme PRACIM et le volume de demandes présélectionnées, révélant ainsi une gestion déficiente de l'enveloppe budgétaire par le Ministère;

CONSIDÉRANT QU'à aucun moment, ni lors de la réception de la lettre de présélection ni au cours des échanges subséquents avec le ministère, il n'a été fait mention de la possibilité d'un éventuel report de l'octroi de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QU'à l'approche des élections municipales de 2025 et provinciales à venir, jumelé à une possible hausse des coûts de construction, l'avenir du projet demeure incertain et pourrait ne jamais se concrétiser, bien que les coûts aient déjà été engagés par la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de financement confirmé, les contribuables devront absorber le remboursement du règlement d'emprunt contracté pour des services professionnels liés à un projet possiblement abandonné ;

CONSIDÉRANT QUE pour ces raisons, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande qu'advenant que le projet soit maintenu pour l'année financière 2027-2028, le montant de la subvention soit majoré afin de couvrir l'inflation, la hausse des coûts de construction et les frais de mise à jour des plans et devis ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation affecte de nombreuses municipalités et MRC au Québec et nuit à la capacité des plus petites collectivités de se doter d'infrastructures adéquates pour offrir des services de proximité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'administration générale en ce sens lors de sa rencontre du 3 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De dénoncer le report du financement du projet d'agrandissement du siège social de la MRC dans le cadre du programme PRACIM, ainsi que de tout autre projet reporté dans les mêmes circonstances ;

- De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de rétablir la réalisation du projet pour l'année financière 2025-2026 ;
- De demander une bonification du montant de la subvention si le projet est réalisé ultérieurement, afin de refléter les hausses de coûts engendrées par ce report ;
- De transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Appui à la MRC du Granit – Demande d'appui règlement fédéral vitesse sur les lacs

La directrice présente au conseil une demande d'appui de la MRC du Granit afin que celui-ci fasse un règlement fédéral pour la vitesse sur les lacs. Le conseil préfère ne pas appuyer pour l'instant.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

La directrice présente au conseil une demande d'appui de la municipalité de Lac Bouchette pour un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec. Le conseil préfère ne pas appuyer pour l'instant.

2025-RAG-7094 **DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'effectuer le deuxième versement de la quote-part pour la Sûreté du Québec au montant de 18 648 $.

Adoptée.

2025-RAG-7095 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RIAM POUR 2026**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2026 de la Régie intermunicipal de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice.

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller François Beaumont et résolu à l'unanimité des membres présents que le budget 2026 déposé par la RIAM soit adopté tel que présenté à cette fin.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Renouvellement de l'espace publicitaire de la Fabrique Assomption-de-Marie pour 2026

La directrice générale présente au conseil une demande de renouvellement pour l'espace publicitaire dans le feuillet paroissial. Le conseil n'est pas contre, mais comme nous n'avons jamais reçu de réponse à notre demande concernant l'achat d'une partie du terrain à l'arrière de l'église, le conseil demande à la directrice générale d'envoyer une lettre mentionnant que le conseil attend toujours une réponse à sa demande et que la décision concernant l'espace publicitaire pour 2026 sera prise avec le nouveau conseil suite aux élections municipales en novembre.

2025-RAG-7096 **ACCEPTATION DE PARTAGE DES COÛTS POUR L'ÉTUDES DE REGROUPEMENT POUR LA COLLECTE DE DÉCHETS, RECYCLAGE ET COMPOST**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Bois-Franc, Grand-Remous, Montcerf-Lytton et Egan-Sud on prit la décision de se regrouper afin de faire l'achat de deux camions afin de faire la collecte des déchets, recyclage et compost en régie interne;

CONSIDÉRANT QU'afin d'avoir une entente équitable pour tous pour le partage des coûts pour l'achat des camions, les employés et les frais du camion (diesel, réparations, entretien…), il est nécessaire de faire faire une étude par une entreprise spécialisée dans ce domaine;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc délègue la municipalité de Grand-Remous pour accorder le contrat à une compagnie spécialisée dans ce domaine et accepte de partager à parts égales, les frais pour cette étude avec les trois autres municipalités participantes.

Adoptée.

2025-RAG-7097 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

_____ _____

Julie Jolivette, mairesse Annie Pelletier, directrice générale